

Arrêté N° MA-ART-2022-085

OBJET : Arrêté d'autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire ARCA

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Christine SALMON maire de Les Monts d'Aunay

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu⁽¹⁾

Arrête :

M. ASSELOT Georges (Président Aunay Roumanie Culture Amitié)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{er} 3^e catégorie

à Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

du 15 mai 2022 à 8h heures

au 15 mai 2022 à 20h heures

à l'occasion de⁽²⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Aunay-sur-Odon le 6 mai 2022

Le Maire

Christine SALMON

